

# CAUVY

## — I M M O B I L I E R —

### BAREME D'HONORAIRES AU 01/06/2021

#### TRANSACTIONS – VENTES

Rémunération de 8%TTC sur les biens vendus entre 1 et 89 999 Euros avec un minimum de 5000 Euros TTC

Rémunération de 7%TTC sur les biens vendus entre 90 000 et 199 999 Euros

Rémunération de 6%TTC sur les biens vendus entre 200 000 et 349 999 Euros

Rémunération de 5%TTC sur les biens vendus à partir de 350 000 Euros

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour ou la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties .

Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur) sauf disposition contraire du mandat.

CAUVY IMMOBILIER